

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
16465

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY****OBJET : Implantation d'une escouade à cheval de la Garde Républicaine au sein du
département des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'une expérimentation de renforcement de
la sécurité publique**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité, à la prévention de la délinquance et à la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus peuplés de France, et la concentration urbaine de Marseille (2^{ème} ville du pays) rend les enjeux sécuritaires majeurs, eu égard à sa population propre et à la fréquentation touristique qu'elle génère.

Afin de renforcer l'attractivité du Département et de sa ville centre, Madame Martine VASSAL, présidente du conseil départemental a pris l'initiative de solliciter le Ministre de l'Intérieur, M Gérard COLLOMB, pour engager une expérimentation visant à renforcer la sécurisation du territoire, en faisant appel à la Garde Républicaine à cheval.

Cette démarche ayant reçu la totale approbation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, lequel l'a signifiée par courrier en date du 7 novembre 2017, le projet a pris forme en s'appuyant sur un partenariat entre le Département et la Gendarmerie Nationale, cette dernière détachant une escouade de la garde républicaine pour une expérimentation sous l'autorité du Préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Le déploiement d'une unité de ce corps d'élite (7 chevaux et 8 militaires) va s'organiser pour une durée de six mois du 6 avril au 4 octobre 2018, période au terme de laquelle une évaluation de son impact sera effectuée, avant d'envisager une éventuelle pérennisation.

Le calendrier prévisionnel des opérations de sécurité publique qui seront confiées à cette unité fait apparaître une activité concentrée essentiellement sur la ville de Marseille, mais concernera également d'autres territoires du Département pour des missions ponctuelles.

En conséquence, au regard des missions envisagées et plus particulièrement du secteur cible d'intervention, la réussite de cette expérimentation repose sur une installation physique de l'unité à Marseille intra muros.

Compte tenu de ce contexte, la garde républicaine a souhaité une installation au Centre Equestre de Marseille-Pastré, propriété de la ville de Marseille qui en a confié la gestion par délégation de

service public à l'établissement Loisirs Sportifs Pastré.

Ce centre équestre lui a paru être le lieu d'accueil idoine au regard de ses critères d'appréciation notamment des équipements dont il dispose mais aussi de sa situation géographique, unique au cœur de la ville de Marseille, qui correspond parfaitement aux caractéristiques des missions envisagées.

Le présent rapport vise donc à définir les contours de ce partenariat et les missions qui seront dévolues à la garde républicaine ainsi que les modalités précises de son installation au Centre Equestre Marseille-Pastré, dans le cadre d'une expérimentation visant au renforcement de la sécurité publique au sein du département des Bouches-du-Rhône et plus particulièrement dans sa ville-centre.

Deux conventions sont ainsi proposées à votre approbation :

- D'une part, une convention cadre intitulée « *protocole d'expérimentation pour l'implantation d'une escouade de la Garde Républicaine au sein du département des Bouches-du-Rhône* », dont le contenu définit notamment les modalités par lesquelles le Département des Bouches-du-Rhône participe financièrement et logistiquement à ladite expérimentation.
- D'autre part, une convention d'application, inhérente à la mise en œuvre des modalités pratiques d'accueil de l'escouade au sein du Centre Equestre Marseille-Pastré, conformément au choix de la Gendarmerie Nationale.

Le coût financier global est estimé pour le Département à 250 000 € (hors dépenses exceptionnelles) ; il comprend notamment l'hébergement des gardes républicains (hôtellerie, bureaux), leur restauration et tout ce qui concerne la pension des chevaux à savoir leur installation dans des boxes et les soins quotidiens (nourriture, enlèvement de la litière...).

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- m'autoriser à signer les deux conventions jointes au présent rapport, liant :
 - le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Gendarmerie Nationale pour la première,
 - le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le directeur du Centre Equestre Marseille-Pastré représentant l'établissement Loisirs Sportifs Pastré, délégataire de la Ville de Marseille, pour la deuxième.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

